

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 27.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	7 d au dessus	34 deg.	27 pou. 7 lign.	Nord.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
6 h. 45 n.	0 h. 13 m.	5 h. 30 n.	Premier quart.		14

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grand-rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

**AVIS.** — MM. les actionnaires du CENSEUR sont prévenus que l'assemblée générale annuelle, voulue par les réglemens, aura lieu le jeudi 7 mars, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

## Lyon, 27 février 1839.

### ÉLECTIONS. — COLLÈGE DU NORD.

L'honorable M. Dupont (de l'Eure) est décidément le candidat adopté par les électeurs patriotes du nord. — Cette décision mérite toute approbation.

On cherche à répandre le bruit que M. LORTET, candidat du 4<sup>e</sup> arrondissement (*extra muros*), n'est pas éligible et n'accepte pas la candidature. Nous sommes autorisés à démentir ce double bruit. M. Lortet est éligible, et il accepte la candidature que des électeurs du 4<sup>e</sup> arrondissement lui ont offerte.

M. SAUZET, qui, dans une grande réunion, disait, il y a quelques jours, qu'il ne voulait pas d'autre candidature que celle du collège du midi à Lyon, qu'il triompherait par ce collège ou succomberait par lui, M. Sauzet n'a pas tenu sa promesse. Ce candidat se présente au collège de Charolles (Saône-et-Loire), à celui de St-Chamond (Loire), à celui de Valence (Drôme). Nous avons sous les yeux une lettre de Valence où l'on nous présente l'élection de M. Sauzet comme assurée.

M. LORTET est le candidat que les électeurs patriotes portent au collège de l'ouest, en opposition à M. Fulchiron. Sa candidature n'en est pas moins maintenue au collège *extra muros*.

Plusieurs électeurs du midi nous transmettent dans une lettre collective des renseignements sur une réunion qui a eu lieu le 24 aux Brotteaux, en faveur de M. Martin, qui y distribuait les saluts et les poignées de main avec une générosité toute royale.

Le propriétaire de la maison s'est posé en président, ayant à sa droite M. Martin, dont il a fait tout haut et en sa présence la plus étonnante apologie ; après quoi M. Martin a pris la parole, et, se posant comme hostile à la coalition, il a dit que celle-ci avait la prétention de faire mettre les pouces à la royauté, paroles textuelles et, comme on voit, pleines de bon goût et d'élégance.

Il a ensuite caressé les intérêts matériels des habitants de la Guillotière, et protesté qu'il n'avait pas l'intention de demander la réunion de cette ville à celle de Lyon, parce que son intérêt personnel lui commandait le contraire. « En effet, a-t-il ajouté, du jour où une telle réunion aurait lieu, le gouvernement imposerait un changement dans l'administration municipale, et le maire d'une des premières villes du royaume ne serait plus que le maire d'un arrondissement. »

Arrivant à la route de St-Just, il en a repoussé le projet comme plus funeste à Lyon qu'à la Guillotière ; il s'est mis ainsi en contradiction avec lui-même, car il a promis cette route aux électeurs de Perrache. Il eût été fort curieux, du reste, d'entendre M. le maire dire comment une route traversant une ville pouvait être funeste à cette ville ; on lui a évité cet embarras.

Enfin M. Martin, terminant la séance comme elle avait été commencée, a fait son propre éloge, et s'est attribué l'élargissement du pont de la Guillotière et la construction des digues. Cela est tant soit peu orgueilleux, tant soit peu inexact ; mais, quand on n'a pas de titres véritables à la confiance des électeurs, il faut bien s'en créer d'imaginaires et dissimuler sa pauvreté.

« Le Censeur a dit : « M. Martin n'a point de titres à l'élection, son administration ne mérite pas d'éloges. » Ceci est plus sérieux. Nous établissons dans une seconde lettre : 1<sup>o</sup> les titres de M. Martin à l'élection ; 2<sup>o</sup> le mérite de son administration. »

« Quels sont les titres de M. Martin aux suffrages des électeurs du nord ? disait le *Courrier de Lyon* aux électeurs de 1837 ; ses fonctions de maire.

« Mais ces fonctions, sans être un motif d'exclusion absolue pour la députation, présentent cependant de graves inconvénients. Les électeurs pourraient sans doute passer par-dessus certaines considérations, s'il s'agissait de rémunérer d'anciens services administratifs ; mais M. Martin ne remplit pas cette condition.

« On assure qu'il n'y a pas d'*obsessions* auxquelles ne soient en butte les électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement de la part des émissaires de M. Martin. On assure que les manœuvres qui se pratiquent dans ce but offrent une triste analogie avec ce qui se pratiquait dans le même genre sous la Restauration. »

(ÉLECTIONS DE 1837. — *Courrier de Lyon*.)

Nous pourrions ajouter à cette citation d'autres passages du *Courrier* sur M. Martin ; mais ce que nous venons d'avoir dit suffit pour prouver qu'en 1837 M. Martin n'avait pas de titres suffisants à la confiance des électeurs, que ses services administratifs n'avaient aucune valeur, et que ses fonctions ne lui constituaient pas un titre,

loin de là. C'est donc à partir de 1837 que M. Martin a prouvé sa capacité administrative. Nous attendons maintenant que le *Courrier* veuille bien entrer largement dans l'examen de l'administration de M. Martin de 1837 à 1839.

Dans certain monde on est fort irrité contre M. Martin. On ne lui reproche pas, comme nous le faisons, ses *obsessions* (style du *Courrier*) envers les électeurs ; on ne s'inquiète même pas de son *ministérielisme* pur ; mais on se plaint de sa noire ingratitude envers M. Sauzet.

Ainsi, on lui reproche de se porter en concurrence avec M. Sauzet qui lui a fait obtenir ses fonctions de conseiller à la cour royale ; qui a aidé fortement à lui faire ceindre l'écharpe municipale ; qui l'a sauvé d'une destitution formellement réclamée par M. Rivet.

A la vérité, M. Sauzet et ses partisans doivent s'étonner qu'après tant de bons services, M. Martin vienne disputer à son bienveillant protecteur le siège qu'il occupe à la chambre. L'intérêt public ne doit-il pas faire taire les sentiments de reconnaissance ? M. Martin ne voit que le salut de l'Etat. M. Sauzet lui paraît un trop faible champion ; s'il veut le remplacer, ce n'est point dans un but d'ambition, mais pour arracher la France aux horreurs de l'anarchie et de la guerre extérieure ; car, si le ministère du 15 avril ne sort pas vainqueur de la lutte électorale, il est incontestable que tous les maux vont fondre sur nous.

Les partisans du ministère répètent à satiété que le triomphe de l'opposition amènerait la guerre. Ils exploitent, pour entretenir la crainte de la guerre, l'affaire de Belgique. — Le *Courrier de Lyon*, qui a aussi soutenu cette thèse, qui a contribué autant que possible à propager de sinistres prédictions, est maintenant tout à la paix. Il oublie l'intérêt électoral et trahit vraiment ses patrons.

« Les nouvelles de la chambre des représentants de Belgique, dit-il, sont tout-à-fait favorables à un dénoûment pacifique. »

« Il nous paraît démontré, du reste, que la situation pacifique est inévitable ; l'opinion générale se prononce et se dessine de plus en plus à Bruxelles et dans les provinces. Il ne dépendra pas d'une poignée de *brouillons* de troubler la paix de l'Europe. »

Nous ne défendons pas les *brouillons* qui veulent la guerre, des attaques du *Courrier*. De telles atteintes ne les touchent guère. Ce qu'il nous importe de prouver, c'est qu'aux yeux du parti ministériel, l'affaire de la Belgique ne peut amener la guerre.

Ce que nous voulons établir, c'est que le *Courrier* ne croit pas à la guerre, que ses prédictions sinistres, ses menaces sont toutes enfantées pour agir sur les électeurs.

Le gouvernement exploite en ce moment le corps électoral en lui jetant à la tête des fantômes ; mais l'opinion publique ne sera pas dupe de pareilles manœuvres, et le corps électoral votera sans se préoccuper de l'affaire de Belgique, et en vue d'une situation pacifique.

### ÉLECTIONS DE ROANNE.

Un comité patriote vient de se former à Roanne, sous la présidence de M. Populle, ancien sous-préfet, qui donna, il y a quelques années, sa démission, ne pouvant consentir à prêter plus long-temps son concours au gouvernement. Le candidat patriote de Roanne est M. Alcock, conseiller à la cour royale de Lyon, homme de progrès, d'un caractère indépendant et pur, qui a déjà représenté cet arrondissement. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce choix honorable pour celui qui en est l'objet. Quand un pays est menacé, quand son avenir apparaît chargé de tempêtes, il importe de choisir des hommes fermes qui le dirigent avec habileté ; quand les dangers du pays viennent surtout de la corruption qui s'est infiltrée partout, qui a pénétré tous les rouages du gouvernement, qui oppose à sa marche régulière de constants obstacles, il importe alors de confier le soin de veiller sur lui à des hommes purs et désintéressés qui ne se laissent séduire par aucune offre, quelque brillante qu'elle puisse être ; qui aient une conscience trop élevée pour que la corruption y puisse atteindre et qui dans leur cœur placent l'amour du pays au-dessus de tout autre sentiment. Pour empêcher cette élection que les patriotes de Roanne regardent comme assurée, M. Baude vient d'adresser aux électeurs dont il n'a plus la confiance un étrange factum sur lequel nous croyons devoir présenter quelques observations.

Là, comme dans tous les manifestes émanés du ministère, de ses amis, de ses soutiens intéressés, les choses sont présentées sous un faux jour, elles sont envisagées d'un faux point de vue. Les faits sont groupés de manière à en dissimuler les véritables causes, à en faire peser les résultats sur d'autres que les vrais coupables.

Nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas les champions de la coalition ; nous l'avons attaquée, non point parce qu'elle voulait renverser ce malheureux ministère qui pèse sur la France, mais parce qu'en voulant détruire, elle ne formulait pas nettement son programme, parce qu'elle n'indiquait pas clairement son but et sa route. Eh bien ! malgré cette incertitude où elle avait le tort de laisser le pays, nous n'hésitons pas à le dire, le pouvoir

était possible en ses mains. M. Baude trompe les électeurs quand il présente la dissolution comme inévitable ; il est constant pour nous qu'un ministère formé par M. Thiers, après le vote de l'adresse, aurait réuni cent voix de majorité. Il faut nommer les choses par leur nom, et ne pas appeler nécessité ce qui fut d'un côté un calcul d'ambition, et de l'autre une combinaison perfide dont les événements mettront bientôt à jour tous les ressorts.

Il faut avoir bien du courage ou compter beaucoup sur la bonhomie des électeurs pour essayer de justifier l'évacuation d'Ancône, après la brillante discussion de la chambre. M. Baude parle des traités ; il s'attache à la lettre, l'esprit n'est rien ; il passe sous silence les dépêches que le ministère a été forcé d'apporter à la tribune, comme un patient porte les verges dont on le va fustiger. Ces dépêches établissent le véritable esprit des traités. Ancône avait été occupée par la France pour contrebalancer l'influence autrichienne dans les états du pape qui s'agitaient, remués par cet esprit révolutionnaire que juillet avait secoué sur l'Europe. Cette occupation, qui semblait garantir aux populations italiennes les promesses faites par le pape, ne devait finir qu'à la condition de voir cesser en même temps l'influence de l'Autriche sur les légations. Cet esprit du traité a-t-il été suivi ? Nous sommes loin des états du pape, l'Autriche est à leur porte, qui les surveille, qui les couve, qui s'en emparera quand sa politique le jugera convenable. Du moins les habitants ont-ils obtenu les améliorations promises ? pas davantage. Tout se tient, et on évacue un pays en même temps que l'on ment à un principe.

M. Baude ne pouvait laisser passer les affaires belges sans justifier le ministère ; là, comme pour Ancône, il oublie les discussions de la chambre, et de quelle réprobation le cabinet fut frappé. Habile à détourner la question, M. Baude feint de ne voir en tout ceci que deux sous-préfectures que nous ne pouvions conserver à la Belgique qu'au prix d'une guerre. Mais ce n'est pas de la Belgique seule qu'il s'agit ; c'est de notre révolution de juillet contre laquelle se fait une première restauration qui sera suivie d'autres tentatives. Il s'agit de notre frontière que l'alliance belge couvrait et qui va se trouver désormais livrée sans défense, tout ouverte, aux baïonnettes prussiennes. Voilà de quoi il s'agit, mais qu'importe aujourd'hui au cabinet et à M. Baude ? La révolution, ils l'ont reniée ; nos frontières, ils ne se lèveraient pas pour les défendre.

M. Baude ne laissera rien passer sans le teindre d'une couleur favorable. Il parle de la paix en Afrique, et au moment même de la dissolution, la France recevait la triste nouvelle d'une expédition où, luttant contre les éléments et l'armée ennemie, nos soldats avaient éprouvé des pertes considérables. Il parle de la vengeance que nous avons tirée des outrages du Mexique ; mais il oublie à dessein nos soldats décimés par les fièvres des tropiques durant cette longue station inutile, où l'on commandait à nos vaisseaux un blocus dérisoire ; mais il oublie le dernier combat où, faute d'hommes, refusés obstinément par le ministère actuel, il nous a fallu regagner nos vaisseaux sous une pluie de balles et de mitraille.

Que vient-il parler de la réduction de la dette ? L'opposition a demandé constamment la conversion de la rente, réduction la plus juste, la plus naturelle, et le ministère s'y est constamment opposé. M. Baude use ici d'une supercherie qu'il faut divulguer ; il ne s'explique pas sur ses moyens, et ce qu'il en dit fait comprendre qu'il s'agit de l'amortissement, cette opération contre laquelle tant d'économistes se sont élevés, parce qu'elle est mal faite. M. Baude parle de la diminution du budget ; mais c'est l'opposition qui a toujours demandé l'allègement des charges publiques ; c'est le ministère qui les a défendues, comme sa propriété, comme son bien, comme moyen dont il ne pouvait se passer.

Oui, l'industrie est inquiétée, le commerce est suspendu, les populations laborieuses souffrent ; ce n'est pas parce que la coalition a voulu retenir le gouvernement dans les bornes que lui a tracées la constitution, c'est parce que huit ambitieux ont voulu garder le pouvoir malgré la réprobation de la France, parce qu'ils se sont montrés déçus aux plus folles tentatives plutôt que de céder à l'opinion publique.

Renvoyer à la chambre M. Baude, c'est donner au ministère un champion de plus ; c'est lui donner un bras de plus pour entraîner le gouvernement vers l'abîme au bord duquel il chemine, et la France dans les agitations qui la menacent. Les électeurs se rappelleront ce que fut M. Baude, ce qu'il est ; ils se rappelleront l'ardent partisan de la révolution de juillet à qui une place ferma la bouche, le commissaire d'Afrique encore tout meurtri des interpellations du maréchal Clauzel ; ils se souviendront du rôle qu'il a joué dans cette affaire, et à l'ambitieux ils préféreront un homme désintéressé.

M. Meilheurat, conseiller à la cour royale de Riom, ministériel dévoué, ne sera sans doute pas réélu à Moulins ; les patriotes de cette ville lui opposent M. Boutry, ancien conseiller de préfecture, destitué en 1834 pour l'indépendance de ses opinions.

Dans une réunion préparatoire d'électeurs il a été décidé

qu'il serait le seul candidat de l'opposition, M. de Tracy ayant des chances certaines de réélection à l'Aigle. M. Boutry s'est engagé à voter pour la conservation d'Alger, la conversion des rentes, la réforme électorale, le rapport des lois de septembre.

Il a promis enfin de ne prendre pour règle de ses votes que l'intérêt général, et de repousser impitoyablement toutes les lois qui porteraient atteinte aux libertés publiques, et qui ne seraient point empreintes d'une sage économie.

S'il est élu, M. Boutry ne faillira certes pas à ses engagements; son caractère bien connu, ses antécédents en sont un sûr garant; il siègera auprès des hommes les plus recommandables de la chambre.

Puissent les patriotes de l'Allier marcher avec accord dans la lutte électorale, et assurer le succès de M. Boutry! Le département de l'Allier, en 1834, après les troubles d'avril, a su envoyer à la chambre des députés indépendants. Aurait-il donc rétrogradé? Le corps électoral serait-il moins éclairé, moins progressif en 1839? Nous ne pouvons le croire; avec de l'union et de l'activité, ils évinceront les députés parasites et ambitieux, qui ne songent à la députation que pour donner satisfaction à leurs intérêts personnels.

**INTRIGUE ÉLECTORALE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.**

Une intrigue électorale d'assez mauvais goût vient d'être dévoilée par le comité électoral séant à Nantua.

Durant l'année qui vient de s'écouler, un grand travail a été fait à l'administration générale des douanes, et une réforme complète opérée dans toute la ligne de l'est, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin. D'après ce travail, Nantua, Belley, Gex et St-Claude formaient une circonscription directoriale, et comme Nantua se trouvait au centre, il était désigné pour la résidence de la direction. L'administration l'avait ainsi décidé, le ministre l'avait arrêté; c'était un fait accompli.

La ville de Belley, qui avait précédemment la direction, s'émut; elle envoya une députation qui se présenta avec cette menace: « Si vous ne nous laissez pas la direction, nous n'enversons plus à la chambre le député ministériel que nous y avons. »

Le ministre effrayé ordonna que la direction resterait à Belley, ville qui se trouve à l'extrémité du rayon, et éloignée soit de Gex, soit de St-Claude, de près de trente lieues.

Aujourd'hui les habitants de Nantua, Gex et Saint-Claude signent une pétition à la chambre des députés pour réclamer l'exécution d'une mesure arrêtée. Cette pétition sera d'autant mieux reçue à la chambre, que, lorsqu'elle y sera présentée, le ministre actuel n'existera probablement plus.

Une seule chose serait encore à désirer pour le succès de cette démarche, c'est l'élection de M. Simonet à la députatio. On en parle comme d'un succès probable. Il serait temps que les arrondissements de Gex et Nantua fussent représentés autrement que par un aide-de-camp du ministre de la guerre.

(Communiqué.)

La candidature de M. Delaroche-Nully est généralement approuvée par les électeurs de l'opposition; tous apprécient également sa position indépendante, son esprit avancé et surtout la fermeté de son caractère. Un grand nombre d'électeurs qui, l'année dernière, avaient voté pour le candidat qui lui est opposé, n'ont point hésité, cette année, à promettre leur suffrage à M. Delaroche-Nully, dégoûtés qu'ils sont des hontes déceptions que leur a fait éprouver le candidat ministériel.

M. de Sulleau, ancien sous-préfet de Charolles, ancien préfet de la Corse, et directeur-général de l'enregistrement, des domaines et du timbre jusqu'à la révolution de juillet, est le candidat des légitimistes au collège de Chalon-ville.

M. Michel (de Bourges) vient d'adresser aux censitaires de Niort, où sa réélection ne peut être l'objet d'un doute, le compte-rendu de sa conduite parlementaire. On nous saura gré de le reproduire:

Messieurs,

Dans un pays libre, le plus grand honneur auquel un citoyen puisse aspirer, c'est le mandat législatif. Cet honneur, vous me l'avez conféré. Ce qui m'a touché le plus dans mon élection, c'a été la spontanéité de vos suffrages et le désintéressement de votre choix. En venant me chercher dans l'obscurité de ma province, vous n'étiez attiré vers moi ni par l'éclat du talent, ni par le prestige du nom ou de la fortune. La constance de mon dévouement aux principes de la révolution, voilà mon seul titre à votre confiance. Vous vous en êtes contentés, et vous n'avez imposé qu'une condition à ma candidature, celle de me continuer moi-même. Permettez-moi de vous offrir ici le témoignage de ma reconnaissance.

Ai-je mérité l'honneur que vous m'avez fait? Ai-je répondu à votre attente?

Le temps des épreuves a été court, surtout pour un nouvel élu. Les fonctions législatives, comme toutes les autres et plus que toutes les autres, exigent un certain apprentissage. Je voulais sonder le terrain où je voulais marcher. La prudence m'en faisait un devoir. Que n'avait-on pas dit contre ma candidature? De quelles terreurs ne vous avait-on pas agités? Quels sinistres pressentiments n'avait-on pas cherché à réveiller dans vos âmes? Vous avez suivi les débats de la chambre; où est l'audace de mes paroles? où est la hardiesse de mes opinions? Ne pourrait-on pas me reprocher, avec plus de fondement, ma réserve, ma timidité, mon extrême circonspection?

Voici mes votes sur les questions les plus importantes de la session dernière:

J'ai voté contre l'adresse de 1838. Je voulais l'intervention en Espagne pour étouffer la guerre civile, venir en aide au gouvernement constitutionnel et rétablir les relations commerciales entre les deux pays. Ce vote me paraissait conforme à l'intérêt général de la France et à l'intérêt particulier de votre département. — Je voulais aussi flétrir la corruption dont les élections de 1837 avaient été imprégnées.

J'ai voté la réduction des rentes par la voie du remboursement. Je voulais diminuer l'intérêt de la dette publique sans en augmenter le capital, substituer à une dette onéreuse une dette qui le soit moins: c'est le droit de tout débiteur, c'est le devoir de tout gouvernement qui prendrait à cœur les intérêts des contribuables.

Je n'ose vous parler des impôts. Je sais qu'ils vous écrasent. Aussi ai-je voté contre un budget qui absorbe douze cents millions, c'est-à-dire la portion la plus nette de votre revenu, le fruit de vos sueurs, de vos travaux, de vos économies, de vos privations.

J'ai voté la loi sur l'état-major. Il faut que le sort des officiers soit fixé. L'homme qui consacre sa vie à la défense du pays

doit trouver dans l'exercice de cette noble profession des garanties légales contre l'arbitraire, l'injustice et le favoritisme. J'ai voté les chemins de fer. J'aurais voulu que l'Etat présidât à la construction de ces nouvelles voies de communication; mais la corruption dont tous les actes du ministère sont empreints me fit donner la préférence à l'industrie privée.

Alger était menacé; il l'est encore. Les adversaires de nos possessions africaines sont nombreux et puissants dans la chambre. Pour moi, j'ai pensé que, dans l'état d'abaissement où les traités de 1815 nous ont réduits, la France devait attacher un grand prix à la conservation de cette conquête militaire.

J'ai voté contre les fonds secrets. Avais-je raison? A quoi sont employés les deux millions et demi votés par la chambre, si ce n'est à corrompre les élections?

Durant le cours de la session de 1838, le *National* fut traduit devant les assises de la Seine. L'article intéressait l'armée: c'était un conflit entre le droit commun et le privilège, entre la loi et les ordonnances, entre les officiers qui gagnent leurs épaulettes dans les camps et ceux qui les ramassent dans les antichambres du château. J'intervins dans la lutte: le *National* fut acquitté. J'ose me faire un titre à vos yeux de cet acquittement.

A l'ouverture de la session de 1839, vous savez ce qui s'est passé. La chambre s'est divisée en deux grandes fractions, à peu près égales. D'un côté, on combattait pour la grandeur du pays au dehors, pour la sincérité du gouvernement représentatif au dedans; de l'autre, on sacrifiait la dignité de la France à de vaines frayeurs, on abandonnait le gouvernement représentatif à un ministère de camarilla. Je me suis rangé sous la bannière des 213.

Dites si j'ai bien fait. La question est nettement posée. Grâce à la dissolution de la chambre, le nom de chaque candidat, si obscur qu'il puisse être, représente un principe. Si mon honorable concurrent approuve mon vote, pourquoi se met-il en opposition avec moi dans une lutte où l'avenir du gouvernement représentatif est engagé? Et s'il approuve le vote des 221, pourquoi ne le dit-il pas hautement? L'heure est venue d'avoir le courage de son opinion. Il faut être pour les 213 ou pour les 221. On veut la gloire de la France ou son humiliation; on veut le gouvernement parlementaire ou le gouvernement du bon plaisir. Là est l'indépendance avec la dignité; ici l'opprobre avec la servitude. Il faut opter.

Niort, ce 21 février. MICHEL, avocat.

La première représentation du *Brasseur de Preston*, opéra-comique en trois actes, aura lieu vendredi prochain 7 mars.

**Paris, 25 février 1839.**

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Voilà environ un mois que toutes les affaires sont suspendues dans les bureaux de la plupart des ministères, mais surtout dans les ministères de l'intérieur et du commerce. L'on ne s'occupe exclusivement que des affaires qui peuvent avoir une affinité plus ou moins directe avec les élections.

C'est en ce moment que le commerce français est appelé à présenter les fruits de son industrie aux membres du jury de l'exposition. On nous assure que les fabricants et manufacturiers qui sont électeurs trouvent une grande facilité à se faire admettre pour la prochaine exposition.

— Nous pouvons annoncer que les comités électoraux sont organisés de manière à être instruits exactement de toutes les fraudes électorales qui pourraient avoir lieu sur les divers points de la France, au moment de la lutte du 2 mars. La coalition est décidée à en demander énergiquement la répression à l'ouverture de la session.

— On prétend que les 221 ont souscrit pour 250 francs pour subvenir aux frais de leur réunion, soit en totalité 53,750 fr.

— On calcule qu'au cours actuel des actions des diverses lignes de chemins de fer, ces sortes d'entreprises présenteraient une quarantaine de millions de francs de perte. Il est à craindre que les quelques lignes qui se sont soutenues jusqu'à présent avec peine ne tombent également bientôt au-dessous du pair.

— Le ministère a de singulières distractions. Pour combattre l'élection de M. Chaix-d'Est-ANGE à Reims, il emprunte à la société Edmond Blanc, Girardin et compagnie, un rédacteur qu'il expédie par la poste dans cette bonne ville. Mais l'écrivain frappe inutilement à la porte des bureaux de journaux de la localité, et il est obligé de revenir à Paris comme il en était parti. Ses patrons l'avaient fait journaliste, mais ils avaient oublié de lui faire un journal.

— Hier on a fait circuler dans Paris une feuille volante couverte des mêmes déclamations sur la paix et la guerre que les écrits expédiés dans les départements par les sieurs Edmond Blanc, Montalivet et autres. Cette circulaire anonyme n'avait absolument rien de remarquable; nous avons pu seulement voir qu'elle était sortie de l'imprimerie de Desrez, l'associé de M. de Girardin dans toutes ses entreprises, notamment dans celles du *Musée des Familles* et du *Panthéon littéraire*, et qui obtint son brevet d'imprimeur par l'entremise de ce célèbre industriel.

M. Desrez est le même qui a comparu, il y a dix jours, en police correctionnelle, pour une affaire de librairie, et qui n'a obtenu son acquittement qu'à la suite d'un considérant très-peu flatteur, et cousin-germain du blâme sévère adressé l'an dernier à MM. Girardin et consorts par le même tribunal.

— On lit dans le *Courrier de la Sarthe* du 24 janvier:

« Le ministère de l'intérieur nie la complicité de M. Emile de Girardin dans ses manœuvres électorales. Cependant l'*Ami des Lois* a fait distribuer ce matin à tous ses abonnés un pamphlet intitulé: *La coalition et les 221*, sorti des presses de M. Aug. Desrez, associé de M. Emile de Girardin dans la plupart de ses spéculations de librairie. »

— On lit dans l'*Ere nouvelle* d'Aix: « A l'assemblée préparatoire qui a eu lieu chez M. le docteur Arnaud pour assurer l'élection de M. Thiers, on a remarqué l'absence de deux fonctionnaires bien connus jusqu'à ce jour pour leur dévouement absolu au ministre du 22 février, leur protecteur et leur patron. Quel que soit le motif de cette absence, peur ou inquiétude, leur conduite est également méprisante et honteuse. »

— Voici un fait que nous certifions, et qui est à la charge

de M. le directeur-général des postes, ce pur et irréprochable fonctionnaire.

Dans un grand nombre de localités, les abonnés du *Constitutionnel* et de plusieurs autres journaux indépendants ont reçu (on ne nous dit pas si c'est une ou plusieurs fois) le journal *la Presse* qu'on avait glissé sous la bande de la feuille de l'opposition. Ce fait par lui-même n'a aucune gravité; mais il constaterait, si nous n'avions d'autres preuves, qu'il se fait à la poste un travail électoral de cinq heures à six heures et demie.

— Toutes les prévisions des partisans du ministère s'arrangent pour une défaite; les plus rudes adversaires du gouvernement lui souhaitent une victoire.

— Il y a un grave symptôme pour un gouvernement, c'est lorsque ses amis et ses ennemis font leurs dispositions et se résignent à la prévoyance. Nous en sommes là.

**ÉLECTIONS.**

Une réunion préparatoire des électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement a eu lieu aujourd'hui à la salle Musard. M. Berger, maire, le président; le bureau était composé de trois électeurs amis de M. Jacques Lefebvre et de trois électeurs amis de M. Laffitte, qui se présentent tous deux pour briguer les suffrages de ce collège. MM. Pepin, Montgalvy et Glandas représentaient le parti qui porte M. Jacques Lefebvre. MM. Thayers, Nicod et Duméril le naient pour M. Laffitte. L'assemblée était composée de plus de deux mille personnes.

M. Jacques Lefebvre a pris le premier la parole; il a déclaré qu'il n'avait consenti qu'à regret à cette réunion, dont il ne voyait pas l'utilité, puisque les deux drapeaux étaient tellement tranchés, que les opinions étaient nécessairement arrêtées d'avance. « Je dis deux drapeaux, ajoute l'orateur; car il n'y a rien autre chose. Je n'ai rien à dire contre la personne de l'honorable M. Laffitte, et il m'en disait autant tout-à-l'heure. La politique que j'ai soutenue est la vôtre, Messieurs, puisque vous m'avez nommé, et je n'en ai pas changé. Je pense, comme à vos dernières élections, que les améliorations nombreuses que nous avons obtenues par la révolution de 1830 sont un motif pour nous attacher sincèrement au gouvernement actuel. Il a fait des fautes, c'est possible, et qui n'en fait pas? Mais à quelle époque la France a-t-elle joui d'une prospérité plus grande que depuis quatre ans, depuis que les esprits et les passions se sont calmés? »

« On a dit que la France est humiliée en présence de l'étranger; mais le pays ne souffrirait pas trois mois un gouvernement qui le placerait dans une situation humiliante vis-à-vis de l'étranger. Et qui donc a tiré le canon depuis dix ans? Le Tage, Ancône, Anvers, Constantine, et tout récemment encore le Mexique, ont été le théâtre de brillants exploits, où notre armée a maintenu sa vieille gloire, où notre marine a reparu avec son éclat, qui la place, sinon au premier rang, du moins au second. On reproche au gouvernement l'exécution des traités, le maintien de la foi promise. On dit qu'on abandonne la Belgique; mais la Belgique ne doit son existence qu'à un traité, et c'est ce traité qu'elle doit se conformer. Vous avez su d'ailleurs, messieurs, qu'une partie des députés belges ont refusé de signer, parce qu'ils veulent attendre le résultat des élections en France, c'est-à-dire que, si la majorité n'est pas aux 221, ils résisteront, et ce sera un cas de guerre; si, au contraire, les 221 l'emportent, ils renonceraient à troubler la paix de l'Europe, et le traité sera exécuté. »

« Dans sa circulaire, l'honorable M. Laffitte déclare qu'il veut lui aussi, l'ordre et la paix. Je n'en doute pas; mais est-il bien certain que, parmi les 213 qui ont voté avec lui, il ne se trouve pas des ennemis de l'ordre et du gouvernement? Le dévouement des 221, au contraire, ne saurait être suspect. Messieurs, vous allez faire un acte d'autant plus important que vous êtes le seul pouvoir de l'état dont les actes ne puissent être contrôlés par un autre. Si le gouvernement fait des fautes, les chambres l'arrêtent; si une chambre se trompe, l'autre la redresse. L'erreur d'une cour royale est corrigée par la cour de cassation. Mais quand les électeurs ont prononcé, c'est sans appel; on ne peut, du moins, en appeler qu'à eux-mêmes, et c'est une ressource trop périlleuse pour qu'on y ait recours souvent. »

M. Laffitte a succédé à M. Jacques Lefebvre. Il a rappelé qu'il avait été pendant seize ans le député de ce collège, et qu'il a toujours conservé les mêmes principes et les mêmes sentiments. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, mon compétiteur dit que nous représentons deux drapeaux; je crois que nous ne devons en représenter qu'un seul, celui de la révolution de juillet; mais la différence consiste dans la manière d'entendre le principe de cette révolution. Pour moi, je ne veux que ce que nous avons voulu en 1830, et je n'ai vu dans la révolution de juillet que la persistance de la nation dans sa première et glorieuse révolution de 1789. »

« On vous a dit qu'à la chambre il y avait les 221 et les 213; mon compétiteur affirme que les 221 ont tous voulu et veulent tous la révolution de juillet; il ajoute que je ne suis pas sûr que les 213 veuillent tous la même chose. Messieurs, je n'ai à répondre de personne, je ne réponds que de moi; mais je puis dire à M. Jacques Lefebvre de bien regarder les 221, et il y verra des hommes qui ont voulu tous les gouvernements les uns après les autres. »

Ces paroles de M. Laffitte ont excité dans l'assemblée un mouvement très-marqué d'approbation: les braves se sont succédé pendant plusieurs minutes sans interruption. Il n'a parlé moins favorablement écouté quand il a parlé de la révolution de juillet et de la part qu'il y a prise. « Où s'est-elle résumée? a-t-il dit. Vous le savez: beaucoup de vous y étiez. C'est dans ma maison. Il y avait là cent généraux et anciens officiers; que voulaient-ils? Napoléon. Il y avait les plus ardents, les plus courageux combattants de juillet. Que voulaient-ils? La République. Qu'est-il sorti de ma maison? Le gouvernement actuel. Suis-je resté fidèle à mes antécédents? Vous le savez. On parle d'anarchie! Comment des hommes qui, par leur position, donnent tant de gages au pays, voudraient-ils l'anarchie? Cela n'est pas soutenable; mais quand on avance de pareilles assertions, il faudrait les appuyer sur quelque chose, il faudrait citer des faits. »

« Lorsque j'étais au pouvoir, j'ai voulu la dignité de la France et le rang auquel elle a droit. J'ai dit que nous ne voulions pas de guerres de principes. Personne ne peut affirmer qu'il ne fera pas la guerre si la dignité de la France est compromise. Si aujourd'hui vous aviez devant vous la proclamation insolente d'un nouveau Brunswick, tous vous prendriez les armes! Mais la guerre sans nécessité, vous grands propriétaires, vous grands industriels, vous voudriez la guerre! C'est impossible! C'est un mot d'ordre donné par un ministère aux abois, qui a l'imprudence d'agiter la France dans un moment si difficile, et qui n'a trouvé d'autre moyen de gouverner la France que de la corrompre. »

M. Jacques Lefebvre a répondu en demandant quels hommes en France s'étaient opposés à la Restauration et avaient voulu la renverser. Il a déclaré que les citoyens étaient toujours obligés de se soumettre à un gouvernement existant. Cette doc-

trine a excité de violents murmures, qui ont redoublé quand on a entendu l'orateur représenter les 221 comme des hommes purs et qui ne demandent rien. On a crié de tous côtés : « Des places ! des faveurs ! des fournitures ! des cordons ! des pensions ! » Le président a eu beaucoup de peine à rétablir le silence.

Un électeur, M. Colardeau, est venu dire qu'à son avis il valait mieux se rallier à ceux qui veulent soutenir tous les gouvernements, qu'à ceux qui veulent les renverser ; on lui a répondu comme à M. Jacques Lefebvre. M. Colardeau a fait ensuite l'observation suivante :

« Pendant la courte durée du ministère de M. Laffitte, quand une année à peine avait passé sur le brasier de 1830, M. Laffitte a osé nous doter de la loi sur l'impôt personnel pendant qu'il diminuait de moitié l'impôt sur les vins. Ainsi il disait à l'ouïrrier sobre et laborieux : Toi tu paieras plus, et à l'ivrogne : Toi tu paieras moins... »

A ces mots un soulèvement général s'est manifesté dans l'assemblée, et le bureau, sur les réclamations unanimes de toutes les parties de la salle, a retiré la parole au malencontreux champion de M. Lefebvre.

M. Laffitte a répondu qu'en 1830, il fallait maintenir les ressources de l'Etat, mais que l'impôt sur les vins donnait lieu à des soulèvements dans tous les pays vignobles. Il ajoute que quand il a quitté le ministère, ce n'était pas qu'il fut usé, comme on l'a dit. M. Lefebvre, mais c'est que dans le gouvernement il y avait des hommes dont la politique était contraire à la sienne.

Un autre électeur, M. Forch, pria M. Lefebvre de s'expliquer sur un passage de sa circulaire, où il dit que les collèges électoraux ont à se prononcer sur des questions de paix et de guerre, d'ordre social ou d'anarchie. Je suis chargé, dit-il, par un grand nombre d'électeurs, de demander à M. Lefebvre comment, en nombre d'électeurs, de la conduite du ministère et en votant contre lui, désapprouvant la conduite du ministère et à l'anarchie.

M. Lefebvre a répondu qu'il ne s'agissait pas du ministère, qui serait infailliblement changé ou modifié avant l'ouverture de la session, quel que fut le résultat des élections. Ceci a produit sur les amis du ministère une assez fâcheuse impression ; mais l'improbation est devenue générale quand l'orateur a ajouté que si le 2<sup>e</sup> arrondissement passait à l'opposition, ce serait une défection périlleuse qui aurait un grand retentissement en Europe. Nous avons entendu plusieurs électeurs demander au candidat s'il fallait, avant d'adopter, consulter les Prussiens et les Cosaques.

Enfin, un autre électeur, M. Banthier, a fourni à M. Laffitte l'occasion de s'expliquer sur un propos qu'on lui prête et qu'on fait circuler à l'oreille. M. Laffitte aurait dit à un électeur, en tête-à-tête, que le moment était venu où il ne fallait plus seulement changer le ministère, mais changer le prince. Ces paroles ont excité de toutes parts une vive agitation. On a demandé le nom de l'électeur, mais le président a fait observer que la tribune n'était pas un lieu de dénonciation. Nous rapportons la réponse de M. Laffitte.

« Je sais le nom de cet homme, a-t-il dit, et je ne le dirai pas. Il a nié devant six personnes le propos qu'il avait tenu à chacune d'elles en particulier ; jugez quel degré d'estime il méritait et de quelle mission il était chargé. »

« Je crois au-dessous de moi de répondre à de semblables accusations. Ma vie entière répond de moi ; mes pensées ont toujours été conformes à mes actes. »

Quant à l'individu en question, j'ai eu le malheur de le rencontrer dans une visite de famille et de politesse qu'il a rendue, mais je n'ai jamais eu deux minutes d'entretien avec lui. »

Personne n'ayant plus d'interpellations à faire, le président a levé la séance.

Nous recevons de M. Léon Faucher communication d'une lettre adressée par lui à M. Odilon Barrot, et où il traite des inconvénients publics et privés qui résultent actuellement de l'admission des fonctionnaires dans la chambre. Nous regrettons bien vivement de ne pouvoir citer que la conclusion de cette production très-remarquable, dans laquelle l'auteur démontre jusqu'à l'évidence la nécessité d'accorder un traitement à tous les mandataires du pays, afin que la chambre ne soit plus divisée en deux parts, l'une de députés salariés, l'autre de députés qui pour la plupart sont obligés de se démettre, de se ruiner ou de se vendre.

Si l'on veut que les fonctionnaires ne soient ni menaçants ni menacés, il devient nécessaire de modifier profondément notre système électif. Il faut que les électeurs n'aient aucun intérêt à nommer des fonctionnaires, et que les fonctions publiques n'aient pas de tentations pour les députés. Souvenons-nous que les lois sont faites pour venir au secours des consciences fragiles et des opinions flottantes ; les hommes honnêtes et fermes n'en ont pas besoin.

Pour désintéresser les électeurs, il est nécessaire d'agrandir les circonscriptions, d'étendre et d'élever la sphère du mandat législatif. L'arrondissement est un théâtre trop étroit pour l'élection ; il la rapproche des passions et des intérêts locaux ; il fait prévaloir dans la politique l'esprit de clocher ; il dénatioalise les suffrages en fractionnant et en isolant les électeurs. Peu de collèges, en France, comptent plus de cinq cents électeurs.

Combien n'y en a-t-il pas, au contraire, où, pour compléter le nombre légal de cent cinquante électeurs, on est obligé d'appeler les lois imposés ! Qu'est-ce encore que l'élection dans un collège de cent cinquante électeurs qui se réduisent, le jour du vote, à quatre-vingts ou à cent, et où cinquante voix, c'est-à-dire la clientèle de quelque grand propriétaire, une coterie, une famille, fait la majorité ? Allez donc chercher, à travers ces mesquines rivalités de canton ou de commune, les inspirations de la vie politique, les résolutions courageuses et les grandes pensées.

Le canton représente l'intérêt local ; on a bien fait d'y fixer le quartier-général des intérêts dans l'élection des membres du conseil-général. Le département est la circonscription politique ; c'est là qu'il faut appeler les électeurs à choisir les membres du corps législatif. Entre le canton et le département, il n'y a rien ; toute circonscription intermédiaire, l'arrondissement compris, n'est qu'une fiction. Dans les collèges d'arrondissement, l'élection se trouve à la merci des curés, des percepteurs ou des notaires ; selon l'influence qui prévaut, le député est un grand propriétaire, un fonctionnaire ou un homme de loi. Si l'intérêt particulier d'une ville est en jeu, les électeurs ont soin de l'inoculer à leur député. Il y a des représentants des ports de mer, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, gens fort zélés, à coup sûr, pour le bien-être de la patrie, et qui verraient partager la France en quatre sans que leur intérêtisme en fût troublé.

Il est temps de rendre l'influence aux grandes agrégations de citoyens et de détrôner les coteries. Dans l'arrondissement, les liens qui se forment entre les électeurs et le député sont trop souvent des liens de corruption. Les électeurs consentent à devenir le marchepied du député, pourvu que celui-ci leur rende,

en faveur du gouvernement, le crédit qu'ils lui valent auprès du pouvoir. La prime est égale des deux côtés. C'est une espèce de compte en participation, une association immorale dans toute la force du mot. Transportons l'élection au chef-lieu du département, et ces honnêtes trafics cessent d'être possibles. La corruption n'a pas de prise sur les nombreuses réunions d'hommes, et les petites passions n'osent pas s'y montrer. Là, du moins, l'élection se fera au grand jour ; on aura le contrôle et les garanties de la publicité. Les opinions seront en présence ; on ne pourra pas surprendre le succès, il faudra le conquérir.

Ce n'est pas tout de purifier la source de l'élection ; nous avons à mettre à couvert l'indépendance du mandataire. Le moyen, on le connaît ; il n'y en a pas deux. Il faut faire ce qu'a fait l'Assemblée constituante, ce qu'a fait la Convention, ce qu'a fait la Belgique, ce que font les Etats-Unis ; il ne faut pas permettre que les députés servent l'Etat aux dépens de leur fortune privée. Donnez une indemnité à chaque député ; ne donnez pas un salaire à quelques-uns ; rendez les conditions égales pour tous.

Dans un gouvernement aristocratique, les fonctions législatives doivent être une charge pour ceux qui les exercent ; c'est l'impôt payé par les hommes de loisir. Maîtres du pouvoir, ils n'ont pas le droit d'exiger que le peuple les rétribue encore pour le soin qu'ils donnent à ses affaires, quand le résultat est tout entier à leur profit. En Angleterre, les membres du parlement ne reçoivent ni traitement ni indemnité ; ils achètent même en quelque sorte leur mandat par les sacrifices qu'entraîne toute élection, et, en vérité, c'est justice ; un privilège ne se donne pas.

Mais il fallait avoir vécu de la vie de l'étranger et s'en être assimilés les habitudes, les mœurs, la constitution, pour tenter, comme l'a fait la Restauration en 1814, d'établir le gouvernement parlementaire en France dans les conditions où il se trouve en Angleterre, et comme si nos députés avaient l'Angleterre à représenter. On a voulu constituer une démocratie par les mêmes moyens qui avaient enfanté ou conservé une aristocratie.

Dans la Grande-Bretagne le gouvernement peut sans inconvénient être gratuit, car le pays est gouverné par des gens riches. Pour aspirer à la députation, il faut avoir une grande fortune, de l'argent et du temps à dépenser. L'état insulterait ses représentants en payant leurs services. Mais, chez nous, c'est la classe moyenne qui gouverne, classe pauvre, et qui en est encore à ses premiers pas dans la richesse comme dans la liberté. On lui rend le gouvernement impossible en exigeant qu'elle gouverne à ses frais.

Pour être éligible en France, il faut payer 500 fr. d'impôt. La moyenne du cens pour les députés élus ne s'élève pas beaucoup au-dessus de cette limite légale ; elle n'est en effet que de 600 fr. Une contribution de 600 fr. suppose, terme moyen, un revenu de 4,000 fr. ; et notez bien que la plupart des députés, vivant en province avec les habitudes de la province, ne connaissent que de nom les placements sur les fonds publics ou sur l'industrie ; tout leur avoir est en fonds de terre ou en maisons. Or, un député qui jouit d'un revenu de 4,000 fr., nécessaire à l'existence de sa famille, est obligé d'emprunter 3,000 fr. chaque année pour venir passer dans la capitale les six mois que dure la session. Au bout de cinq ans, il doit 15,000 fr., qu'il est hors d'état de rembourser ; il a l'expropriation en perspective : il est ruiné.

Je le demande maintenant, n'y a-t-il pas de la cruauté, de la folie même à demander de tels sacrifices ? Pout-on vouloir que le maniement des affaires publiques soit pour tout le monde, et tous les jours, une question de dévouement ? Ne craint-on pas de provoquer, en faisant naitre des extrémités pressantes, de lâches et d'ignobles calculs ? On met d'un côté le ministère, disposant de trois cent mille emplois, et, de l'autre, des députés que l'on affame. La faim est mauvaise conseillère ; les uns s'empresseront, d'autres céderont, quelques-uns se vendront ! On se plaint avec raison du nombre des fonctionnaires électeurs et des fonctionnaires députés ; ce nombre doit aller croissant, tant que le gouvernement sera un tour de force, au lieu d'être un état naturel.

Je prévois l'objection. On va dire que j'ouvre la porte aux ambitions nécessitées, que je fais descendre le pouvoir dans les rues. Ce reproche me touche peu. Nous sommes un gouvernement de parvenus, où l'intelligence est le seul titre de noblesse, où la véritable richesse consiste dans l'honnêteté et dans l'élevation des sentiments. Un pays qui fonde des bourses dans les collèges et dans les écoles spéciales, pour aplanir l'éducation et le monde aux classes laborieuses, peut bien, sans péril, rendre la députation accessible au mérite indigent. Au reste, il n'est plus temps de repousser les députés nécessaires : on les a. Que ne gardait-on plutôt le cens de la Restauration ? C'eût été un mensonge de moins dans les lois.

La division des fortunes, qui est en France l'héritage de cinq siècles, assigne à ce gouvernement un caractère qu'il n'est pas maître de répudier. Nous sommes une nation laborieuse, et qui ne peut quelque chose que par le travail. Quand nous travaillons à nos intérêts privés, ce travail porte avec lui son salaire ; mais quand nous travaillons à la chose publique, c'est à l'Etat de nous récompenser. Parce que nous sommes un peuple d'ouvriers, nous sommes aussi un gouvernement de fonctionnaires.

Tout service rendu à la cause publique doit devenir un titre et créer une carrière à celui qui le rend. Il faut que le mandat législatif soit une fonction, si l'on veut qu'il impose des devoirs, et qu'à côté des fonctionnaires nommés par la couronne, il y ait des fonctionnaires qui relèvent de l'élection. Les services gratuits, je parle des services onéreux, sont un contre-sens dans un gouvernement démocratique ; j'ajouterais que l'on remplit toujours mal des devoirs que l'on peut se croire libre de remplir. Il en est du gouvernement comme de la science et de l'art ; le ciel nous préserve des gens qui en prennent à leur aise et qui fournissent la carrière en amateurs !

Je le dis avec une entière conviction, la sincérité du gouvernement est à ce prix. Tant que les députés ne recevront pas une indemnité qui soit la même pour tous, on ne pourra pas supprimer, pendant la session, le traitement des députés fonctionnaires ; tant qu'il y aura profit dans le cumul du mandat législatif avec les fonctions publiques, les fonctionnaires du gouvernement inonderont la chambre. Laissons donc là cette fausse générosité qui ne sert qu'à peupler de solliciteurs les antichambres des ministres. Il faut avoir le courage de préférer un salaire honorable à une orgueilleuse mendicité.

Que les électeurs y réfléchissent. Les députés qui ne coûtent rien sont comme des mandataires infidèles que l'on paie toujours trop cher. On craint de faire une liste civile à la chambre, et il arrive que le budget est mis au pillage par ceux qui devaient le modérer. On ne veut pas que les députés soient les fonctionnaires de la nation, et ils s'enrôlent parmi les fonctionnaires du gouvernement.

Nous avons cependant un exemple de ce que peut être une assemblée délibérante où dominent les agents ministériels. La chambre des pairs est une chambre de fonctionnaires, une chambre docile et dévouée. L'opposition n'y est pas même tolérée ; tous les ministres y ont successivement trouvé la même majorité, et les ministres que cette majorité applaudissait au pouvoir n'y rencontrent, les uns après les autres, que défaveur et répulsion depuis qu'ils en sont sortis. Eh bien ! la chambre des pairs, avec

cet appui sans condition, est-elle une force pour la monarchie ? Une chambre de fonctionnaires embarrasse déjà et surcharge le gouvernement ; que serait-ce de deux chambres également envahies par les gens du pouvoir ? Nous sommes déjà sur la limite extrême. Encore un mouvement, et nous passons du gouvernement représentatif au gouvernement consultatif ; nous rétrogradons jusqu'aux plus mauvais jours de l'empire ; vingt-cinq années d'expérience et de progrès sont perdues.

20 février 1839. LÉON FAUCHER.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée par M. Guizot à M. Leroy-Beaulieu, maire de Lisieux :

Il ne suffit pas de désirer la paix, il ne suffit même pas de la vouloir. Telle est la faiblesse de l'homme que, contre sa pensée, contre son vœu, il peut être conduit, par ses propres actes, par ses propres fautes, au résultat même qu'il redoute le plus et s'efforce le plus d'éviter.

C'est ce péril que nous fait courir le cabinet du 15 avril. C'est la conséquence de sa politique. Il compromet la paix au lieu de l'affermir.

La paix peut être compromise de deux manières : Par une politique faible, peu digne, et qui blesserait l'honneur national ;

Par une politique imprévoyante, malhabile, et qui conduirait mal les affaires.

La France est susceptible, très-susceptible pour la dignité de sa vie nationale et de son attitude dans le monde. Grâce à lui en soient rendues ! La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, c'est la grandeur des sociétés démocratiques ; c'est par là que, malgré leurs inconséquences et leurs faiblesses, elles se relèvent et retentissent avec éclat dès que cette noble fibre est émue. Et, que le gouvernement le sache bien, elle peut paraître molle, inerte, et tout-à-coup s'émeuvir, s'ébranler, et tout agiter par son ébranlement. Vous aimez la paix. Prenez soin, grand soin de la dignité nationale ; donnez-lui satisfaction et sécurité. Si elle doute, si elle s'inquiète, inquiétez-vous aussi pour la paix. Ses biens sont grands et doux ; mais un pays libre ne les achètera pas long-temps au prix d'une souffrance morale et d'un malaise offensant.

C'est d'ailleurs une situation si commode, une si grande force pour le gouvernement que de se mettre en sympathie avec la fierté nationale et de s'en faire un bouclier ! Que d'embarras il peut s'épargner, que de questions il peut résoudre par ce seul moyen ! En toute occasion, à chaque instant, ces étrangers, à qui vous avez affaire, vous observent, vous tâtent. Qu'ils vous sachent fiers et fermes, ils mesureront, ils contiendront leurs paroles, leurs actes ; ils y regarderont à deux fois avant d'engager une question et de courir une chance contre vous. Mais s'ils vous trouvent, s'ils vous sentent un peu timides, irrésolus, enclins à céder, croyez-vous qu'ils vous foront des conditions meilleures, qu'ils vous traitent avec plus de ménagement ? Tout au contraire, ils insisteront, ils presseront, ils s'inquiéteront, ils se soucieront peu de vous susciter des affaires, ils compteront peu avec vous. Et la paix, chargée d'embarras, de questions, d'ennuis, de dégoûts, deviendra de plus en plus incommode, difficile, et se trouvera enfin en péril, quoi que vous ayez fait pour la maintenir.

Que sera-ce, si les affaires sont conduites d'ailleurs avec légèreté, imprévoyance, sous l'empire des premières impressions, dans le seul but d'échapper aux embarras du moment, de se ménager une réponse évasive, de sauver passagèrement les apparences ; sans cette puissance d'attention et de mémoire qui tient compte de tous les faits, sans cette prudence et cette maturité de dessein qui prévient les démarches inconsidérées, et ne sacrifie jamais à la commodité du présent la sécurité de l'avenir ?

Croyez-vous, mon cher monsieur, qu'à de telles conditions, avec une telle conduite, en présence de la dignité nationale attristée ou froissée, au milieu d'affaires étourdiment entamées et de plus en plus compliquées, la paix soit bien forte et bien sûre ? Croyez-vous que ce soit là vraiment la politique de la paix ?

Interrogez les faits, les faits récents, avérés. Ils parlent bien plus haut que moi. Ils étalent partout, dans nos relations au dehors, la faiblesse, l'imprévoyance, la légèreté du cabinet, et leurs périlleuses conséquences. Ils montrent la paix par lui sans cesse compromise et près de nous échapper.

En Suisse, pour éloigner de notre frontière un jeune insensé, il a fallu mettre en mouvement un corps d'armée, et nous nous sommes vus à la merci de Louis Bonaparte et des radicaux de Thurgovie, qui étaient, avec quinze jours d'obstination, parfaitement maîtres de nous contraindre à faire la guerre à un peuple ami, et très-utile ami.

Pourquoi ? Parce que le cabinet n'avait pas maintenu, dans nos rapports avec ce peuple, notre bonne, notre naturelle politique, la politique adoptée par ses prédécesseurs. Parce qu'il avait entamé et conduit ses réclamations contre le séjour de Louis Bonaparte en Suisse, étourdiment, confusément, sans discernement ni prévoyance, d'une façon offensante pour la Suisse, et qui ne laissait à la Suisse ni à nous-mêmes aucune voie pacifique et honorable pour sortir d'embarras.

En Belgique, les choses en sont venues aux dernières extrémités. Les passions révolutionnaires ont été mises en mouvement. Le peuple belge et son roi se trouvent engagés, compromis, placés entre une résistance impossible et une retraite... peu digne.

Pourquoi ? Parce que le cabinet n'a pas osé prendre, dès le début de l'affaire, une résolution nette et ferme ; parce qu'il n'a pas su influencer sur l'Europe, si cela se pouvait, pour obtenir, quant au territoire, des modifications favorables à la Belgique, et si cela ne se pouvait pas sur la Belgique, pour la décider promptement à l'exécution du traité et épargner ainsi aux Belges la déplorable alternative où ils sont aujourd'hui, à nous la triste attitude que nous tenons, à nous et aux Belges des inconvénients graves et peut-être de graves périls.

Au Mexique, nous avons eu un succès, de la gloire. Le succès et la gloire n'ont rien fini. Nos compatriotes sont maltraités, opprimés, pros crits, chassés par le gouvernement mexicain plus violemment que jamais. La lutte est devenue plus âpre et l'issue plus obscure. Nous sommes entraînés là dans une entreprise infiniment plus grande que son motif et son but, où les moyens, les sacrifices, le terme sont également difficiles à prévoir. Nous sommes en guerre à plus de deux mille lieues de notre pays, en face des déserts et des barbares, également en peine d'avancer et de revenir.

Pourquoi ? Parce que le cabinet n'a point prévu les difficultés de l'entreprise ; parce qu'au début il l'a laissée languir faute de moyens suffisants et bien combinés ; parce qu'il n'a pas su engager là, dans notre cause, les grandes nations commerçantes qui y avaient pourtant des intérêts analogues, l'Angleterre et les Etats-Unis, par exemple, et nous a placés, au contraire, envers elles, dans une situation très-épineuse, et qui le devient beaucoup plus en se prolongeant.

Ainsi, partout où nous avons eu des affaires, elles se sont compliquées, aggravées. La paix y a été compromise; la guerre en est sortie, ou bien a été, ou bien est encore sur le point d'en sortir.

**Extérieur.**

**BELGIQUE. — BRUXELLES, 24 février.** — La 3e section de la chambre des représentants, la seule qui n'eût pas nommé son rapporteur à la section centrale, a procédé hier à cette nomination.

Ce n'est pas M. Verhaegen aîné qui a été nommé, mais M. le comte Félix de Merode. Ce dernier a obtenu 9 voix et M. Doignon, qui lui était opposé, 8. Les partisans de la paix ont reporté leurs voix sur M. de Merode, afin que M. Doignon ne fût pas nommé.

Ainsi, la section centrale se trouve composée comme il suit : M. de Reikem, président; MM. Lebeau, Dolez, de Behr, Liedtz, Van Volxain et de Merode.

Ce dernier seul serait pour la résistance, si la résistance pouvait présenter une issue raisonnable. Les six autres membres voteront pour l'acceptation du traité.

La section centrale est composée pour aujourd'hui à 11 heures du matin. (Indépendant.)

— On écrit de Cologne que le 20 de ce mois les troupes prussiennes en garnison en cette ville sont parties pour les frontières de la Belgique. Un corps prussien de 40,000 hommes y est déjà arrivé depuis la nuit du 21; il y a pris ses cantonnements.

On assure que 12,000 Saxons sont également en marche vers nos frontières. (Idem.)

**NÉCROLOGIE.**

Une perte douloureuse vient d'affliger la population de Besançon. Le général Chabert, qui avait depuis long-temps acquis le droit de cité parmi elle, a succombé, le jeudi 14 février, après quelques jours d'une maladie aiguë de poitrine. Cette mort plonge dans la désolation une famille entourée de l'affec-

tion et de l'estime de tous les Bisontins; elle excite de vifs et unanimes regrets. Quelques renseignements recueillis à la hâte sur les services et les qualités personnelles du général expliqueront suffisamment combien ces regrets sont mérités.

Entré au service en 92, le général Chabert a fait les campagnes de la république dans le Roussillon et l'Espagne, celles d'Italie jusqu'à la funeste bataille de la Trébia, où il fut blessé; celles d'Allemagne, de Pologne, de Russie, etc.; en tout 18 ou 20 campagnes.

En 1810, il fut placé comme colonel et presque aussitôt comme général de brigade dans le royaume de Westphalie; il fut l'un des organisateurs de l'armée hessoise, et il commandait la garde royale du roi Jérôme comme général de division. Lors des désastres de 1813, à peine rentré en France, il sollicita et obtint un commandement dans cette petite armée française qui défendit pendant trois mois le sol national, un contre six partout. M. Chabert se fit remarquer par son excellente conduite, sa capacité et sa bravoure à toute épreuve.

Officier-général en activité pendant 23 ans, avec des emplois qui l'ont environné de tous les moyens de s'enrichir sans cesser d'être honnête, il n'en a usé que pour être honorable. Il ne laisse à sa famille qu'un nom sans tache et des exemples que son fils, aujourd'hui à Constantine, a déjà su mettre à profit.

M. le général Chabert était âgé de 68 ans.

**Chronique judiciaire.**

Un jeune médecin de Londres ayant été arrêté, vers deux heures du matin, dans un estaminet où il se querellait avec un autre individu ivre comme lui, le magistrat lui demanda si le nom de Melvil qu'il a pris dans le procès-verbal dressé par le constable était son nom véritable.

Le jeune homme a répondu: « Je suis le fils du fameux Bellingham qui a tué il y a vingt ans, d'un coup de pistolet, le ministre Perceval dans le corridor de la chambre des communes. »

« Votre père, a dit le magistrat, est mort dans un hospice d'aliénés après avoir commis cette épouvantable action. Prenez garde que l'abus des liqueurs fortes ne vous entraîne vous-même à de graves excès. Je me borne à ne vous condamner, pour cette fois, qu'à cinq shellings d'amende. »

M. Albespeyres, pharmacien, faubourg Saint-Denis, no 84, Paris, a reçu de nouveau les félicitations de médecins en chef des hôpitaux de France et de l'étranger, membres des académies de médecine, professeurs à leurs écoles, pour les admirables améliorations qu'il a apportées, il y a plus de 25 ans, dans le pansement des vésicatoires et des cautères. Le PAPIER D'ALBESPEYRES est prescrit par eux avec soin, depuis que des préparations irritantes, taffetas et papiers, imitées de celles de l'inventeur, et ne portant pas le cachet ALBESPEYRES, ont paru dans le public.

**BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER.**

Cinq pour cent . . . . .	110 90	110 90	110 90	110 90
Quatre pour cent . . . . .	102 50			
Trois pour cent . . . . .	78 80	78 80	78 80	78 80
Rentes de Naples . . . . .	99 5	99 5	99 5	99 5
Actions de la banque . . . . .	2620			
Quatre canaux . . . . .	"			

**AVIS.**

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

**GYMNASE-LYONNAIS.**

Vendredi 1er mars 1839. — Première représentation du BRASSEUR DE PARISTON, opéra. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

**Feuille d'Annonces.**

**ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.**

**(1750) VENTE VOLONTAIRE**

D'un terrain de la contenance de 127,000 pieds carrés, situé à Vaise, entre le marché aux bestiaux et la place de la Pyramide, et entre la route de la Bourgogne et la route du Bourbonnais. Ce terrain peut facilement se diviser en ouvrant deux rues qui communiqueraient d'une route à l'autre. Il y a trois maisons qui dépendent de la propriété. On accordera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Nérard, fleuriste, route du Bourbonnais, no 27, et à M. Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, no 165, dépositaire du plan.

**(1754) LICITATION**

**DE BIENS INDIVIS ENTRE COHÉRI TIERS.**

Le dimanche dix mars mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. Bertin, notaire, et en son étude sise place de la Préfecture, no 7, à la vente aux enchères, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur :

1° D'un terrain propre à bâtir, situé à la Guillotière, de la contenance de 4,717 pieds de roi carrés, ayant façade sur le cours Bourbon et sur la rue de l'Épée.

2° D'une maison ayant deux étages et grenier au-dessus, d'une autre petite maison d'un étage, et d'un petit jardin; le tout contigu, formant un parallélogramme de 484 mètres carrés, et situé à la Guillotière, quai et place du Port-au-Bois, entre le pont de la Guillotière et le nouveau pont de l'Hôpital.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M. Bertin, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication.

**ANNONCES DIVERSES.**

(6341) A VENDRE, pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de café situé aux Brotteaux. S'adresser à M. Souhard, coiffeur, place du Plâtre.

(10028) A VENDRE. — Deux propriétés à Écully et à Charbonnières, composées de maisons bourgeoises meublées, salle d'ombrage, granges, cours, écuries, celliers, serres, puits, boutasses, et 4 à 5 bichérées en jardin, terres et vignes.

— Fonds de mercerie avantageusement connu. S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, no 2, au 1er, à Lyon.

(6352) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds et fabrique d'eau minérale avec tous ses ustensiles, dans le centre de la ville, d'un débit considérable et facile, avec un dépôt de bière. S'adresser à la fabrique, passage latéral de l'Argue, 88.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6346) A LOUER de suite. — Appartements de trois, quatre et six pièces agencées, avec la jouissance d'un jardin ayant salle d'ombrage avec une vue superbe, situés à la station des voitures de St-Clair, près de la chapelle de ce nom. S'adresser à M. Chauffournier, faubourg St-Clair.

(6357) A VENDRE. — Une jolie calèche à quatre places, ayant très-peu servi. S'adresser, pour la voir, chez M. veuve Nicolas, tenant une pension de chevaux, rue Mulet, près la place du Collège.

**(10026) AVIS AUX FAMILLES.**

**Assurances et Remplacements militaires,**

Dirigés par MM. NATHAN MAYER, propriétaires et agents d'affaires, patentés à la mairie de Lyon, et demeurant en ladite ville, rue des Célestins, no 8.

Cette Compagnie, qui s'est acquis dans plusieurs départements la confiance publique par l'exactitude avec laquelle elle a rempli ses engagements pendant nombre d'années consécutives, et qui se recommande encore par les nouvelles garanties qu'elle offre aux familles, a pour but d'assurer contre les chances du tirage les jeunes gens faisant partie de la classe de 1838.

Les fonds ou valeurs provenant des assurances resteront en dépôt chez MM. les notaires délégués jusqu'à parfaite libération de tous les assurés tombés au sort, et ne seront retirés par la Comp. que sur la production des pièces justificatives.

S'adresser, pour souscrire, au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, no 8, ou chez MM. les notaires délégués: Charvériat, rue Clermont; Laforest, rue des Marronniers; Tavernier et Rostaing, rue Bât-d'Argent; Darmès, place du Petit-Change; Chevrier, rue Neuve, et Berrod, rue de la Cage, à Lyon.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours: à Villefranche, chez M. veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M. veuve Grosperre; à Verdun, chez M. Tréfort-Gaudet; à Dôle, chez M. Beq, rue du Faucon.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, no 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

(6344) A VENDRE pour cause de départ. — Un externat de jeunes gens, avec un beau mobilier de classe et une bonne clientèle, situé dans un des beaux quartiers de Lyon. S'adresser à M. Levy, marchand papetier, rue de Puzy, no 9, à Lyon.

**(2070) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.**

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuses commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, no 30, à Lyon.

**LA PRÉVOYANCE MILITAIRE.**

**ASSURANCE**

**CONTRE LES CHANCES DU RECRUTEMENT.**

M. CADIER, directeur, continue à assurer les jeunes gens appelés au tirage. L'exactitude qu'il a apportée à remplacer les assurés atteints par le sort est une garantie pour les parents à ajouter à toutes celles que présente cette compagnie.

La réserve est remplacée immédiatement comme l'activité. S'adresser montée des Carmélites, no 21. (6358)

(6351) A LOUER de suite. — Un appartement et un vaste hangar, situés à Vassieu, au-delà de St-Clair. S'adresser à M. Brun, cours d'Herbouville, no 9.

**ASSURANCE**

**POUR LA LIBÉRATION**

**DU SERVICE MILITAIRE.**

Depuis huit années cette assurance est établie en l'étude de M. Casati, notaire à Lyon, rue Lafont, no 2. L'époque du tirage devant avoir lieu prochainement, les pères de famille sont invités à en profiter. — Fonds social: 1,500,000 fr., convertis en rentes sur l'état. — On assure les enfants depuis la naissance jusqu'à vingt ans. (1760)

(6343) A VENDRE. — Un fonds de café avec un vaste local, dans un des meilleurs quartiers des faubourgs. S'adresser à M. Petetin, cafetier, place des Terreaux.

(6356) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs qu'il leur est arrivé, le 27 février courant, trente chevaux danois et mecklenbourgeois.

**SÉCURITÉ.**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE**

Autorisée par ordonnance du roi en date du 15 mars 1838.

**CAPITAL SOCIAL:**

**Cinq millions de francs.**

Les assurances à l'étranger sont interdites par les statuts. S'adresser à M. Rousset jeune, rue des Augustins, no 2. (10039)

**Maladies Secrètes**

**ET DE LA PEAU.**

**SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.**

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véucériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, houtons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)



LA PATE PECTORALE DE LICHEN calme promptement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, OPPRESSIONS, etc. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13. (2040)

**RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.**

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.